



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 2 mai 2018

<u>Présidence</u>	: M. Patrice Jordan, syndic
<u>Citoyennes et citoyens présents</u>	: 41
<u>Auditeurs sans droit de vote</u>	: 0

L'assemblée communale de ce soir est légalement convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg du 20 avril 2018 no 16, affichage au pilier public, et parution dans le Vulruz.ch d'avril distribué en tout- ménage, selon la loi sur les communes et paroisses, avec le tractanda suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2017. Ce procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition des citoyens au Secrétariat communal, ou sur le site www.vulruz.ch.
2. **Comptes communaux 2017**
 - 2.a) Présentation générale des comptes communaux ;
 - comptes de fonctionnement ;
 - comptes d'investissement ;
 - 2.b) Présentation des décomptes finaux des investissements ;
 - 2.c) Rapport de l'Organe de révision ;
 - 2.d) Approbation des comptes ;
3. **Investissements 2018**
 - 3.a) Travaux de mise en séparatif des eaux usées du secteur Les Molettes-Les Moilles et adduction d'eau, dépassement, approbation et financement ;
 - 3.b) Aménagement en pavés de l'entrée de l'église, et financement ;
 - 3.c) Démolition du mur empiétant sur le trottoir communal à la Grand-Rue 63, et financement ;
 - 3.d) Changement de la conduite communale d'eau potable secteur Les Ponts d'Amont, et financement.
4. Approbation du nouveau règlement communal du cimetière ;
5. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF), et des statuts y relatifs ;
6. Nomination d'un membre à la Commission des naturalisations ;
7. Cercle scolaire Vulruz-Sâles, information ;
8. Divers.

Culte, culture et loisirs

Les frais d'énergie pour la halle de gymnastique ont diminué de Fr. 2'000,--. Par contre le budget est légèrement dépassé au niveau de l'entretien du bâtiment, une inspection du matériel de gymnastique a été organisée en 2017.

Santé

Pour ce poste les comptes sont légèrement en dessus du budget de Fr. 14'000,-- environ sur un montant de dépenses de Fr. 378'900,--. M. Bovigny précise aussi que dorénavant les frais de séjour des personnes dans les homes seront répartis au niveau du district et non plus individuellement.

Transports et communications

Ce poste est respecté, il enregistre notamment les imputations internes liées au travail des employés communaux pour d'autres dicastères.

Protection et aménagement de l'environnement

Le budget est respecté. L'approvisionnement en eau doit être couvert à 100 % par les taxes. Depuis la mise en service du pompage du puits du Diron la Commune ne fait plus appel à l'AVGG, d'où une diminution des charges. Une attribution à la réserve de Fr. 8'731,-- a été comptabilisée. Le curage et contrôle vidéo des canalisations est organisé régulièrement.

Ordures ménagères

Les charges enregistrent une augmentation de Fr. 8'000,-- due à l'achat d'une benne pour la déchetterie plutôt qu'une location. Cette dépense était prévue au budget 2018, elle a été avancée au vu de la bonne situation financière 2017.

Correction des eaux et endiguements

Une dépense importante de Fr. 216'000,-- est enregistrée, au lieu des Fr. 50'000,-- budgetés, suite aux travaux de drainages exécutés au Petit-Sauvage. Ces travaux ont été modifiés par rapport à ce qui était prévu lors de l'établissement du budget, au vu des difficultés rencontrées sur le terrain. Les propriétaires privés concernés ont également participé à ces coûts.

Economie, agriculture et forêts

Les charges sont conformes au budget et les recettes supérieures, grâce à la part au bénéfice du Triage Forestier de la Sionge, qui s'est avéré plus élevé que prévu, à savoir Fr. 27'630,-- contre Fr. 20'000,-- prévu au budget.

Finances et impôts

C'est dans ce chapitre que se trouvent les différences les plus importantes, notamment le poste impôt à la source de plus de Fr. 32'000,-- (Fr. 92'000,-- pour Fr. 60'000,-- au budget), et également l'impôt sur les gains immobiliers qui enregistre une recette de Fr. 143'000,--.

Le coût de rénovation des WC de l'ancienne école du château, y compris provision pour les travaux de peinture de la cage d'escaliers, a été pris en charge dans ce chapitre.

Au final, le compte de fonctionnement se solde après provisions et amortissements supplémentaires par un excédent de recettes de Fr. 67'408,92. Ce bénéfice vient comptabilisé en augmentation de la fortune, qui se chiffre au 31.12.2017 à Fr. 2'726'796,76.

Aucune question n'est posée au terme de ces explications.

Il est 20.00 heures lorsque M. le Président déclare ouverte cette assemblée, il salue les personnes présentes, et nomme MM. Joseph Borcard et Bernard Chatelan scrutateurs. Cette assemblée n'est pas enregistrée.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 décembre 2017

Ce procès-verbal pouvait être consulté au préalable à cette assemblée. Il n'est pas lu. Aucun commentaire n'est formulé, il est accepté par main levée à l'unanimité.

2. Comptes communaux 2017

M. Claude Bovigny, vice-syndic responsable des finances, commente les comptes 2017, par rapport au budget, qui bouclent ainsi :

Compte de fonctionnement	Dépenses	Fr.	5'023'697,83
	Recettes	Fr.	5'091'106,75
	Bénéfice	Fr.	67'408,92

M. Bovigny présente les comptes par chapitre, en mentionnant les principaux écarts entre le budget et les comptes 2017. Il précise que cette année 2017 a été faste pour notre Commune, après amortissements et créations de réserve, un bénéfice de Fr. 67'408,92 est enregistré, en raison notamment de rentrées fiscales nettement plus élevées que prévu; d'autre part les charges ont été bien maîtrisées tout au long de l'année.

Administration

La différence enregistrée est due aux cotisations aux assurances sociales et caisse de prévoyance.

Ordre public

Une différence de Fr. 5'000,-- sur un total de Fr. 718'000,-- est enregistrée par rapport au budget. La Commune participe à raison de Fr. 35'776,-- au Service des curatelles Sionge & Rive Gauche. Cette comptabilité du Service des curatelles est intégrée dans les comptes communaux. La participation de la Commune reste stable.

Police du feu

Le budget est bien tenu, il n'y a pas eu d'importantes interventions. Fr. 13'300,-- sont attribués à la réserve répartie au prorata du nombre d'habitants des trois communes membres.

Enseignement et formation

Ce poste est le plus important chapitre au niveau des charges, il comprend le ¼ des dépenses communales. M. Bovigny relève qu'il n'y a que très peu d'écart par rapport au budget (Fr. 9'000,-- pour des charges d'un million).

Depuis que la Commune bénéficie de sa nouvelle école, les frais d'énergie chauffage sont passés de Fr. 17'000,-- à Fr. 3'000,-- pour le nouveau bâtiment. Cette différence couvre à peu près les intérêts de l'emprunt souscrit à 0,32 % sur 8 ans.

M. Bovigny commente le compte d'investissement qui boucle ainsi :

Compte d'investissement	Dépenses	Fr.	2'646'192,35
	Recettes	Fr.	81'095,80
	Déficit	Fr.	2'565'096,55

L'année dernière plusieurs investissements sont arrivés à terme, notamment la construction de la nouvelle école, le renouvellement des canalisations eau potable dans le secteur de la Grand-Rue, la mise en séparatif avec réfection des routes dans les quartiers des Molettes et Vers-la-Chapelle ainsi que la démolition et reconstruction de la cabane des Tourbières. L'assainissement de l'ancienne école est encore en cours.

Pour information ces investissements enregistrent les dépenses suivantes :

- Cabane des tourbières : en-dessous du budget de Fr. 3'874,-- pour un coût de Fr. 356'126,--.
- Réfection de la route du Champ-du-Pâquier : en-dessous du budget de Fr. 616'597,-- pour un coût de Fr. 783'403,--. L'entreprise a travaillé sur la base d'un montant forfaitaire pour l'ensemble des travaux.
- Construction de la nouvelle école : en-dessous du budget de Fr. 860'322,-- pour un total de travaux de Fr. 4'881'252,00 et crédit d'étude de Fr. 400'000,--.

Aucune question n'est posée au terme de ces explications.

M. Jordan donne la parole à la Commission financière, M. Pierre Gremaud, président, qui donne lecture du rapport de vérification de l'organe de révision, la Fiduciaire Ruffieux à Bulle. Cet organe de révision recommande à l'assemblée l'approbation de ces comptes de fonctionnement et d'investissement 2017 tels qu'ils sont présentés.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité ces comptes 2017.

3. Investissements 2018

a) Travaux de mise en séparatif des eaux usées du secteur Les Molettes-Les Moilles et adduction d'eau, dépassement, approbation et financement ;

M. Bovigny présente le décompte final de ces travaux qui ont débuté il y a deux ans et demi, avec un investissement approuvé de Fr. 450'000,-- en 2015, et Fr. 150'000,-- en mars 2016 pour le réseau d'eau claire et différents assainissements qui se sont rajoutés au devis initial.

En plus des montants devisés qui ont subi des augmentations, les postes additionnels sont notamment les suivants :

- Conduite d'eau supplémentaire château/pont TPF	Fr.	14'340,00
- Réfection route d'accès au château, y compris EC, SEP et grilles	Fr.	43'285,00
- Eclairage public (oublié dans le devis)	Fr.	21'963,00
- Sécurité liée à la proximité de la ligne TPF	Fr.	18'561,00
- Déviation provisoire de la route	Fr.	9'772,00

- Assainissement bord de route avec glissières	Fr.	31'624,00
- Collecteurs et grilles SEP supplémentaires	Fr.	21'966,00
- Honoraires d'ingénieur supplémentaires	Fr.	27'000,00

Aujourd'hui les travaux sont terminés. Ils enregistrent une plus-value de Fr. 284'889,--. Cette plus-value s'explique par la difficulté de ce chantier et les améliorations réalisées en plus du projet initial.

Le Conseil communal relève en effet la grande complexité de ce chantier, qui a découvert à l'occasion de l'ouverture du terrain un réseau de canalisations en très mauvais état, dans un secteur de molasse difficile à travailler. La réalisation d'une déviation provisoire du trafic a dû être organisée, de même que des mesures de sécurité qui ont dû être prises par rapport à la proximité de la voie TPF.

Ces travaux ont été exécutés dans les règles de l'art, alors qu'il était difficile de réagir au coup par coup sans synchronisation par rapport à une situation qu'il était impossible de prévoir sans ouvrir le terrain, par exemple la route des tanks à benzine qui n'était pas stabilisée.

Le Groupe E ayant décidé d'enterrer ses lignes sur le secteur entre le château et le pont TPF, la Commune a aussi saisi l'opportunité de ce chantier pour effectuer des travaux complémentaires, notamment la route d'accès qui a été assainie et une conduite d'eau potable changée en direction du pont TPF. La pose de glissières de sécurité le long de la route vers les tanks à benzine a aussi été décidée dans le cadre de ces travaux, de même que l'éclairage public qui a été complété.

Ce dépassement de Fr. 284'889,00 a été financé par les liquidités courantes. En effet un emprunt avait déjà été souscrit pour l'investissement de base, la Commune ne voulait pas augmenter cet emprunt avec les conséquences financières sur les années suivantes qui ont d'ores et déjà été calculées sur la base du premier emprunt.

Il n'y a aucune question suite à ces explications.

Parole est donnée à la Commission financière. M. Pierre Gremaud président confirme le préavis favorable avec cette augmentation de l'investissement initial de Fr. 284'899,00.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité le dépassement de cet investissement de Fr. 284'899,00 financé par les liquidités courantes.

b) Aménagement en pavés de l'entrée de l'église, et financement

Parole est donnée à M. Gérald Deschenaux, conseiller communal responsable, qui confirme que le Conseil communal, d'entente avec la Paroisse, propose de poser des pavés, type Rochefort, devant l'entrée de l'église en lieu et place des dalles et du gravier. Cette place représente une surface d'environ 200 m².

Le coût total pour l'ensemble des travaux est de Fr. 30'000.00. La Paroisse de Vulruz participera financièrement pour un montant de Fr. 5'000.00. Le solde sera financé par les liquidités courantes.

Mme Georgette Bussard relève que l'ensemble du pourtour de l'église aurait besoin d'être rafraîchi, avec notamment le remplacement des gravillons.

M. Deschenaux est conscient de ces futurs travaux, mais dans un premier temps la priorité est donnée à l'entrée. Par la suite du gravier sera remis, avec à l'étude la possibilité d'engazonner une partie du cimetière. Des explications complémentaires seront données en temps voulu.

Parole est donnée à la Commission financière. M. Pierre Gremaud président confirme le préavis favorable avec cet investissement financé par les liquidités courantes.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité cet investissement de Fr. 25'000,00 financé par les liquidités courantes.

c) Démolition du mur empiétant sur le trottoir communal à la Grand-Rue 63, et financement

Parole est donnée à M. Gérald Deschenaux, conseiller communal responsable, qui commente le projet de construction d'un mur en béton armé, à la Grand-Rue 63, à la hauteur de la maison de Messieurs Charly et Frédéric Fasel côté nord.

Ces travaux consistent à démolir une partie de la terrasse afin de libérer un espace pour bénéficier d'une continuité du trottoir, sur la gauche, en direction de Romont. Le mur de soutènement sera érigé en béton avec un coffrage type Prewi Marcato afin d'unifier le tout avec le mur existant au niveau du jardin. Messieurs Charly et Frédéric et Fasel mettent gratuitement le terrain à disposition de la Commune, qui prendra en charge les frais découlant de l'inscription au Registre Foncier.

Cet investissement de Fr. 35'000,-- sera financé par les liquidités courantes.

Aucune question n'est posée suite à ces explications.

Parole est donnée à la Commission financière. M. Pierre Gremaud président confirme le préavis favorable avec cet investissement financé par les liquidités courantes.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité cet investissement de Fr. 35'000 financé par les liquidités courantes.

d) Changement de la conduite communale d'eau potable secteur Les Ponts d'Amont, et financement

Parole est donnée à Mme Anne-Laure Magnin, conseillère communale responsable, qui confirme qu'il s'agit du remplacement des anciennes conduites d'eau potable communales par des tuyaux en fonte DN125 sur une longueur d'environ 300 mètres. A cette occasion le remplacement de 3 bornes d'hydrantes est également prévu pour la défense incendie.

L'Etat de Fribourg va entreprendre la pose du revêtement phonoabsorbant sur la route cantonale du secteur Les Ponts d'Amont durant cet automne. Le Groupe E a décidé d'enterrer ses lignes électriques dans ce secteur avant les travaux de l'Etat, étant donné qu'une traversée de route est à prévoir.

Une seule tranchée sera donc nécessaire pour la canalisation d'eau potable communale ainsi que les câbles du Groupe E, avec participation du Groupe E au coût de la fouille.

Dès lors le Conseil communal soumet cet investissement de Fr. 210'000,-- pour profiter de l'opportunité d'effectuer ces travaux en collaboration avec le Groupe E. A relever aussi que la conduite communale est ancienne, elle accuse de plus en plus souvent des dégâts. Elle sera changée depuis la ferme de la Paroisse jusqu'en amont de la place de covoiturage, avec traversée de la route cantonale à hauteur de la ferme Dumas.

Ces travaux seront planifiés d'entente avec le Groupe E, avant la pose du revêtement phonoabsorbant par le Canton. Le coût de ces travaux est devisé à Fr. 210'000,-- financé par un emprunt bancaire.

M. Claude Bovigny, vice-syndic responsable des finances, confirme que l'incidence de cet emprunt bancaire sur le compte de fonctionnement 2018 et les suivants, pour un emprunt de Fr. 210'000,-- souscrit à un taux moyen estimé à 1,5 % avec amortissement de 4 %, représente une charge de Fr. 11'550,--/an.

Aucune question n'est posée suite à ces explications.

Parole est donnée à la Commission financière. M. Pierre Gremaud président confirme le préavis favorable avec cet investissement financé par emprunt bancaire.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité cet investissement de Fr. 210'000,00 financé par emprunt bancaire.

4. Approbation du nouveau règlement communal du cimetière

Parole est donnée à M. Gérald Deschenaux, conseiller communal responsable, qui rappelle que le règlement actuel date des années 1990, il a été réactualisé au vu des législations cantonales, sans correction des normes communales.

Par contre avec ce règlement est prévu un nouvel emplacement pour les petites tombes cinéraires qui seront situées à l'arrière du cimetière, vers le colombarium, dans la partie déjà engazonnée.

Selon l'art. 17 de ce règlement les taxes sont définies comme suit :

- pour une tombe simple et double, y compris frais de creuse : Fr. 500,-- (inchangé) ;
- pour une tombe cinéraire : Fr. 300,-- (nouveau)
- colombarium :
 - a) première urne : Fr. 1'500,-- (y compris plaquette)
 - b) deuxième et troisième urne (par urne) : Fr. 800,-- (y compris plaquette).

Dorénavant, en cas de désaffectation d'une tombe, les familles n'auront plus la possibilité de procéder aux travaux d'enlèvement du monument, seule la Commune sera habilitée à exécuter ces travaux, qui seront refacturés.

M. Gérald Deschenaux commente les tarifs pratiqués par la Commune à M. Antoine Dévaud, notamment pour le colombarium. Dorénavant la fourniture des plaquettes nominatives ne sera plus à charge des familles, mais assumée par la Commune.

M. Gérald Deschenaux précise aussi à Mme Alexandra Pilloud Sauterel que le renouvellement des tombes cinéraires se fera aux mêmes conditions que pour une tombe normale.

Mme Georgette Bussard demande ce qu'il va advenir des concessions du colombarium, après 20 ans ?

M. Deschenaux confirme que pour le moment les cendres restent en place, parce qu'il y a encore des emplacements disponibles. Ensuite ces cendres seront déposées au jardin du souvenir.

Il n'y a plus de question.

Le nouveau règlement communal du cimetière est approuvé à l'unanimité par les citoyennes et citoyens présents à main levée.

5. Adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF), et des statuts y relatifs

Parole est donnée à M. Gérald Deschenaux, conseiller communal responsable, qui rappelle l'historique de ce dossier. La loi sur la santé exige des communes qu'elles assurent l'organisation et l'exploitation des services d'ambulance, au besoin en faisant appel à des organismes privés. A cette fin, elles peuvent se constituer en association conformément à la loi sur les communes.

Les communes de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse avaient confié cette tâche à leurs Réseaux Santé respectifs. En 2002, les trois districts ont décidé de créer un service d'ambulance sud fribourgeois. La gestion du personnel, administrative et financière avait été confiée à l'Hôpital Fribourgeois (HFR).

Dans le courant du mois d'août 2017, l'HFR a résilié cette convention. En effet, il s'agissait d'un service unique au profit du Sud Fribourgeois qui ne correspond pas au service de base de l'HFR.

Suite à cette décision, les délégués des communes ont été invités à une assemblée constitutive le 6 décembre 2017, et ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts et le règlement de fonctionnement de l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois (ASF).

Le comité est composé d'un représentant politique par district, des trois directeurs des Réseaux Santé, du préfet de la Glâne et du directeur de l'Ambulance Sud Fribourgeois avec voix consultatives.

Il n'y a pas eu de recours suite à cette décision. Par conséquent, les Conseils communaux sont maintenant invités à soumettre à l'approbation de leurs citoyens la constitution de cette nouvelle association et de ses statuts lors des assemblées communales de ce printemps. Les statuts pouvaient être consultés sur le site internet www.vaulruz.ch ou au Secrétariat communal.

Aucune question n'est soulevée suite à ces explications.

Les citoyennes et citoyens présents approuvent par main levée à l'unanimité l'adhésion de la Commune de Vaulruz à l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois ainsi que ses statuts.

6. Nomination d'un membre à la Commission communale des naturalisations

M. Jordan, syndic, confirme qu'à la suite de la démission de Mme Eva Santarossa, en raison de son déménagement dans une autre commune, le Conseil communal propose la candidature de M. Michel Geinoz, Conseiller communal, pour assurer son remplacement.

Cette Commission des naturalisations ne siège que très rarement, le dernier dossier a été examiné en automne 2016.

Il n'y a pas d'autre proposition de candidature.

M. Michel Geinoz est élu à l'unanimité, 41 bulletins ont été distribués. M. Geinoz a obtenu 41 suffrages. Il est remercié pour son engagement.

Cette Commission sera dorénavant constituée des 7 membres du Conseil communal.

7. Cercle scolaire Vaulruz-Sâles, information

Parole est donnée à M. Jean-Pierre Valiante, conseiller communal responsable des écoles.

M. Valiante rappelle l'application de la nouvelle loi scolaire prévue initialement le 1^{er} août 2018, qui a pu être reportée d'un an pour les communes de Sâles et Vaulruz, ainsi que la loi du 9 septembre 2014 qui oblige toutes les communes possédant des établissements scolaires de moins de 8 classes de fusionner pour rationaliser les coûts et garantir un enseignement de qualité.

Afin de répondre aux exigences cantonales, le Conseil communal de Vaulruz s'est approché de celui de Sâles pour réfléchir à l'opportunité de créer un cercle scolaire regroupant ces 2 communes pour la rentrée 2018-2019.

Les premières réflexions sur la faisabilité de fusionner en un cercle scolaire ont été menées en mars 2017. Elles ont permis de mettre en évidence la nécessité de demander un report de la mise en application de la loi scolaire au 1^{er} août 2019 en raison principalement du manque de temps pour négocier le prix des transports. Une dérogation a été obtenue en février dernier auprès de la Direction de l'Instruction publique, de la culture et des sports (DICS).

Pour le 1^{er} août 2019 et selon la nouvelle loi scolaire, un règlement scolaire communal (identique pour les deux communes) sera rédigé, qui devra être validé par la DICS et voté lors des assemblées communales. Ce règlement déterminera le fonctionnement et la gestion du nouveau cercle scolaire Sâles-Vaulruz.

Avant cela, une convention intercommunale relative au cercle scolaire de Sâles-Vaulruz sera rédigée. Elle aura pour but de régler la collaboration intercommunale et les modalités financières relatives à l'école enfantine et primaire.

Pour terminer, la responsable d'établissement, en collaboration avec les enseignant-e-s et l'inspecteur scolaire, s'occupera de l'aspect pédagogique de cette fusion.

Un comité de pilotage (COFIL) a été constitué pour organiser ce nouveau cercle scolaire. Un conseil des parents intercommunal devra aussi être mis sur pied. Le mode de recrutement et le nombre de représentant-e-s n'étant pas réglé par la nouvelle loi scolaire, il appartiendra au COFIL d'en décider les tenants et les aboutissants. Les parents en seront informés en temps voulu. Ce Conseil des parents aura comme tâches principales d'exprimer les besoins du cercle scolaire en lien avec les parents, d'échanger avec les enseignants, de réfléchir aux moyens de transport scolaire notamment.

En effet, l'important dossier à mettre en œuvre sera l'organisation des transports et la répartition des classes.

Parallèlement à ce Conseil des parents un comité des enseignants sera mis sur pied, chargé de participer entre autre à l'élaboration du règlement scolaire et d'organiser et proposer la répartition des élèves dans le cercle.

Des contacts ont déjà été pris et des solutions se dessinent. Les dispositions définitives ne seront connues et transmises qu'en fin d'année 2018. Une séance d'information aux parents sera organisée en temps voulu.

M. Valiante confirme à M. Pierre Gremaud que les frais de transport seront probablement répartis en fonction du nombre d'élèves et au prorata du nombre d'habitants.

Pour le moment le principal défi est de répartir les élèves par niveaux de façon à limiter au maximum le nombre de transports.

M. Alexandre Oberson rappelle que c'est la Commune de Vulruz qui a demandé à la Commune de Sâles la création de ce nouveau cercle scolaire, la Commune de Sâles avec ses 8 classes, n'était pas obligée d'adhérer à un cercle scolaire. Il regrette la fermeture prochaine de l'école de Rueyres-Treyfayes. Il lui semble que cette fermeture, elle aussi, générera des transports supplémentaires. Il ne comprend pas l'économie ainsi réalisée. Il défend aussi le patrimoine communal, il ne comprend pas ce raisonnement.

M. Valiante relève que dorénavant les classes ne comporteront qu'un seul niveau. L'idée d'une fusion d'un cercle scolaire est aussi d'avoir la marge critique pour maintenir ces niveaux. Il relève encore qu'une classe décentrée engendre des frais de transport supplémentaires pour les leçons de gym, ACT et autres activités scolaires.

M. Valiante répond à M. Philippe Risse que le comité de pilotage formé de lui-même et Mme Caroline Favre, responsables du dicastère des écoles des communes de Vulruz et de Sâles ainsi que de Maria-Elena Monney, responsable d'établissement pour les actuels cercles scolaires de Sâles et de Vulruz coordonnera les deux comités des parents et des enseignants.

M. Valiante confirme à M. Dominique Gobet qu'un appel d'offres sera organisé pour les transports. Pour l'instant les communes étudient ce dossier où différentes possibilités sont mises en concurrence. Une solution avec les TPF se dessine également à savoir d'utiliser les bus de ligne qui adapteraient leurs horaires aux horaires des écoles des deux communes, avec l'avantage de financer les abonnements aux élèves et d'utiliser une ligne qui existe déjà, avec la création des arrêts à proximité des écoles.

M. Bernard Chatelan relève que des bus TPF qui assurent les transports scolaires de Sâles stationnent déjà sur la place de l'Hôtel de Ville en intermittence avec ces horaires scolaires, avec certainement des coûts très élevés. M. Valiante confirme que les subventions cantonales pour ces transports scolaires ont pris fin en décembre dernier. Dès janvier 2018, chaque commune assume ses propres coûts.

Mme Georgette Bussard demande si des économies seront réalisées au niveau des postes d'enseignants suite à cette fusion des cercles scolaires ?

M. Valiante confirme que non, pour l'instant aucune classe ne sera fermée. A voir si une réduction d'élèves était enregistrée, les communes ne pourront pas garantir un poste de travail si le nombre d'élèves diminue.

De plus les enseignants sont salariés de l'Etat de Fribourg et non des Communes. C'est l'Etat qui définit les besoins.

M. Pierre Gremaud déplore que l'Etat impose ces frais de transport aux communes.

M. Patrice Jordan relève que beaucoup de tâches sont enchevêtrées entre les communes et le Canton, il explique l'historique de cette nouvelle Loi scolaire. En effet les communes périphériques sont pénalisées par des frais de transport importants mais en échange le Canton prend à sa charge le matériel d'enseignement de base pour compenser ces coûts.

M. Pierre Gremaud présume que ce coût du matériel de base ne compense certainement pas la différence à charge des communes.

M. Claude Bovigny rappelle que jusqu'en décembre 2017, le Canton payait les transports mais répartissait ce coût dans la part communale aux dépenses scolaires facturée à chaque commune. Pour Vaulruz également, alors qu'aucun transport n'y était organisé. Aujourd'hui chaque commune paye en fonction des coûts réels.

M. Alexandre Oberson trouve cette situation désolante, les communes sont mises devant le fait accompli. Par contre il ne comprend pas la réponse donnée par rapport à la réduction de postes de travail. Si la fusion des cercles scolaires engendre une suppression de classe, c'est sûr qu'un enseignant perdra son emploi.

M. Valiante répond que lors de la fermeture d'une classe, le Canton dirige cet enseignant vers un autre cercle scolaire.

Mme Alexandra Pilloud Sauterel rappelle que Vaulruz vient de construire sa nouvelle école, elle constate que les enfants de Vaulruz seront aussi scolarisés à Sâles. Qui assumera le coût de ce bâtiment ?

M. Valiante précise que les bâtiments scolaires vont rester propriété des communes. Par rapport aux enfants qui seront scolarisés à Sâles, M. Valiante confirme qu'effectivement cela va arriver, comme à l'inverse des enfants de Sâles qui seront scolarisés à Vaulruz. Notre Commune n'a pas eu le choix. Le but final est de trouver la solution la meilleure possible pour les enfants.

M. Alexandre Oberson répète qu'il déplore la fermeture de l'école de Rueyres-Treyfayes, juste parce que Vaulruz ne dénombrait pas assez de classes.

M. Valiante confirme qu'avec ou sans cercle scolaire, il est probable que Sâles aurait pris cette même décision de fermeture d'école, afin de diminuer ses frais de transport notamment.

M. Gérald Deschenaux rappelle qu'il y a plus de 50 ans déjà, le Canton de Fribourg enregistrait la création de cercles scolaires qui étaient imposés par manque d'effectifs dans certains villages. Cette situation n'est pas nouvelle.

8. Divers

M. Patrice Jordan, syndic, rappelle l'invitation à la journée porte ouverte de l'ancienne école, ce samedi 16 juin de 09h00 à 13h00.

M. Antoine Dévaud demande ce qui est prévu dans la maison anciennement Pozzo di Borgo, Rue de l'Hôtel de Ville 16, où des travaux sont effectués, et où sont prévues les places de parc de ce bâtiment ?

M. Jordan confirme que la Commune avait présenté une offre d'achat de Fr. 150'000,-- pour ce bâtiment lors de sa mise en vente, dans le but de le démolir pour sécuriser ce secteur. Cette offre n'avait pas été retenue par la propriétaire qui en exigeait Fr. 180'000,--.

Quant aux travaux, M. Pierre Pittet informe que ce sont des entretiens et isolation de l'immeuble sans changement d'affectation, qui ne nécessitent pas une procédure d'enquête. Une annonce a été faite en bonne et due forme auprès de la Commune pour ces travaux.

Au niveau des places de parc, il s'agit d'une parcelle privée donc du ressort de l'acheteur, M. Kocher. Les propriétaires de la parcelle située en face n'acceptent plus de véhicule sur leur terrain, et la Commune ne peut pas envisager la création d'une place de parc sur sa parcelle. Il n'y a donc à l'heure actuelle pas de place.

M. Bernard Chatelan concernant l'ancienne école, constate qu'il reste un appartement de 3 ½ pièces disponible. Il souhaite connaître les prix de ces 4 appartements, et savoir pourquoi un seul appartement est mis en location.

M. Jordan syndic confirme que ces appartements ont été mis en location au pilier public et sur le site internet, et trois ont rapidement trouvé preneur aux conditions suivantes :

- les deux appartements de 3 ½ pièces : Fr. 1'650,-- charges comprises.
- les deux appartements de 2 ½ pièces : Fr. 1'250,-- charges comprises.

M. Patrick Brodard demande où en est la procédure de mise en vente de la ferme du Champ-du-Pâquier.

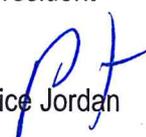
M. Patrice Jordan syndic confirme que la Commune a reçu l'autorisation de désassujettissement de l'Autorité Foncière avec délai de recours de 30 jours. Aucune démarche ne sera donc entreprise avant l'échéance de ce délai. La ferme sera probablement mise en vente d'ici à fin mai.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic souhaite à chacun un très bel été, et clôt cette assemblée communale à 21h45. Il invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

La secrétaire


Yvonne Gobet

Le président


Patrice Jordan